

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU MARDI 19 MARS 2024 à 18 H 00
SALLE DES FETES – BOURNAZEL**

L'an deux mille-vingt-quatre, le dix-neuf mars, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des Fêtes de BOURNAZEL, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires).

Commune de PENNE : Madame Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Messieurs Jean-Christophe CAYRE, Jean-Paul MARTY (Titulaires)

Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).

Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires)

Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS :

Commune de ST MARCEL CAMPES : Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).

Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

Commune de MOUZIÉYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire)

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Le Riols)

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).

Commune de LOUBERS :

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

Commune de MARNAVES : Monsieur Benoit OURLIAC (Titulaire).

Commune de NOAILLES : Monsieur Jean- Philippe GINESTE (Titulaire).

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

Commune de SALLES sur CEROU :

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune d'AMARENS : Monsieur Alain GUILHABERT (Suppléant)

Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire).

Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs :

Madame Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens) à Monsieur Claude BLANC.

Madame Laurence POILLERAT-ZAGANADIN (Penne) à Monsieur Thierry GUIRAUD.

Monsieur Pierre PAILLAS (Milhars) à Monsieur Bernard ANDRIEU.

Monsieur Serge ROUQUETTE (Noailles) à Monsieur Jean-Philippe GINESTE

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Madame Sylvie GRAVIER (Milhars) Messieurs Claude GENIEY (Loubers), Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou), Bernard RIVIERE (St Marcel Campes), Serge DALMIERES (Bournazel), Jean-Claude LAVY (Cordes)

Monsieur Frédéric ICHARD a été élu secrétaire de séance.

2-19032024 – Délibération portant affectation des résultats des comptes administratifs 2023 sur les budgets 2024.

A. Budget SPANC.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget SPANC de l'exercice 2023, statuant sur

l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant apparaître un solde d'exécution de : - **4727.91 euros**

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 234.29 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-8 962.20 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	-4 727.91 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	19 517.69 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	-4 727.91 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	4 727.91 €

B - Budget VOIRIE

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif VOIRIE de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : + **759.61 Euros**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget VOIRIE 2024 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 409.17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 168.78 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	759.61 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	234 097.49 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-217 346.23 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 759.61 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	759.61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

C - Budget OM

Le Conseil Communautaire,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Ordures Ménagères de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : **+ 70 398.11 € et une affectation en réserves au 1068 de + 50 449.32 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget OM 2024, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	70 276.22 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	50 571.21 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	120 847.43 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-28 192.97 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-22 256.35 €
Besoin de financement F	=D+E -50 449.32 €
AFFECTATION = C	=G+H 120 847.43 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	50 449.32 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	70 398.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

D- BUDGET CUISINE COLLECTIVE DE FONTBONNE**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Cuisine Collective de Fontbonne de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un solde d'exécution de fonctionnement de : **3 474.39 €**.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget Cuisine Collective de Fontbonne 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 088.34 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-613.95 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	3 474.39 €
D Solde d'exécution d'investissement	14 621.16 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-2 530.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 3 474.39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	3 474.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

E. BUDGET ECOLES 4C.**Le Conseil Communautaire,**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif des Ecoles 4C de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : **+ 1 087.40 €**.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget Ecoles 4C 2024 comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 194.37
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 106.97
Résultat cumulé au 31/12/2023	1 087.40
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	1 087.40
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	1 087.40
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

F.BUDGET MSAP.**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service MSAP de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : + 5 968.47 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget MSAP 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 001.27 €
B Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 967.20 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	5 968.47 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	4 987.14 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E
	0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H
	5 968.47 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	5 968.47 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

G. BUDGET TAD.**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service TAD de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : + 401.03 €.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget TAD 2024 comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	4 730.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-4 329.43
Résultat cumulé au 31/12/2023	401.03
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	401.03
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	401.03
B. DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

H. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 4C.**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Assainissement Collectif 4C de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un résultat de : + 536.31 €.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget général 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	674.52 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-138.21 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	536.31 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	8 211.57 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	536.31 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	536.31 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

G. BUDGET GENERAL 4C.**Le Conseil Communautaire,**

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Service Général 4C de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de + 240 068.50 €.

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement sur le budget général 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-14 230.63 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	254 299.13 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	240 068.50 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	473 319.06 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-76 715.59 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 240 068.50 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	240 068.50 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Frédéric ICHARD

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du